

## HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse  
Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

*Ces honoraires\* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique*

- Pour les ventes inférieures et jusqu'à 30 000 € :

**Forfait de 3 000 €**

- Pour les ventes supérieures à 30 000 € et jusqu'à 350 000 € :

**Forfait de 3 500 € + 5 % du prix de vente plafonné à 10 % du prix de vente**

- Pour les ventes supérieures à 350 000€ :

**Forfait de 5 % du prix de vente**

- Avis de valeur (Dossier technique, commercial, photographique...) :

**Forfait de 150 € par immeuble**

- Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente

(Art. L 721.2 du CCH) :

**Forfait de 300 €**

*\*les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente*

*\*les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche*

*" Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box Acheteur, au sein de la même agence SQUARE HABITAT, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50 % pour le vendeur et de 50 % pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème."*

Applicable au 01/01/2023